MAIRIE
DE
HONFLEUR

ARRETE N° 2026 - 777

SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT

Déménagement
Rue du Puits n° 44

Mercredi 14 Octobre 2026

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU l'arrêté municipal n° 2026/304 en date du 07/04/2026 portant délégation de fonction et de signature attribuée à Madame Marlène FAUVEL,

VU la demande de Monsieur LARUE, afin d'effectuer un déménagement, Rue du Puits, au n°44, Le Mercredi 14 Octobre 2026, de 9h00 à 17h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : Le Demandeur est autorisé à effectuer un déménagement, Rue du PUITS au n° 44, Le MERCREDI 14 OCTOBRE 2026, de 9H00 à 17H00.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit et réservé, par le Demandeur, sur 2 places de stationnement, Rue du Puits, face au n° 44 (emplacement livraisons), aux dates et horaires cités dans l'Article 1, afin d'effectuer le déménagement.

A aucun moment, le déménagement ne doit perturber ou couper la circulation.

ARTICLE 3 : L'accès aux Services de Police et de Secours sera maintenu.

ARTICLE 4 : Des panneaux réglementaires avec affichage du présent Arrêté seront posés par le Demandeur.

ARTICLE 5 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables des Services Techniques Municipaux, du Centre de Secours et de la Police Municipale et à la Société intervenante chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 12 Octobre 2026
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe à la Circulation et au Stationnement : Marlène FAUVEL

MAIRIE DE HONFLEUR (Calvados)

MAIRIE DE HONFLEUR - BP 80049 - 14602 HONFLEUR CEDEX
☎ 02 31 81 88 00 - Fax : 02 31 89 18 76 - e-mail : mairie@ville-honfleur.fr